

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Surfact-ON
Utilisation du produit : Produits agrochimiques
Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
945, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7
www.ipco.ca
Entrée en vigueur : 29/04/2020

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Liquides inflammables HCS 2012 (29 CFR 1910.1200) :
Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation
oculaire Catégorie 2

Pictogrammes :



Mot de signalisation : Attention
Mentions de danger : Liquide combustible. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de précaution : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. En cas d'incendie : utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique, pulvérisation d'eau ou mousse pour éteindre.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
1-Hexanol, 2-éthyl-	104-76-7	1-5
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	1-5

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/04/2020

4 : PREMIERS SOINS

Si inhalé :	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Contact avec la peau :	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Contact oculaire :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion :	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:	Symptômes de patient de festin.
Informations générales :	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées:	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques:	Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions:	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention :	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux :	Liquide combustible.
Produits dangereux résultant de la combustion :	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions Tenir à l'écart le personnel non requis. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/04/2020

individuelles :	cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :	Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter tout contact avec les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Veiller à une ventilation adéquate. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.
Entreposage :	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites :	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés :	S'assurer une ventilation adéquate.
Protection du visage/des yeux:	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.
Protection de la peau:	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire :	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques :	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. Sans objet.
Considérations d'hygiène générale:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	État physique : liquide. Couleur : Jaune
Odeur :	Faible

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/04/2020

Seuil olfactif :	Pas disponible.
pH :	Pas disponible.
Point de Fusion /fourchette :	Pas disponible.
Point d'éclair :	80.0 °C (176.0 °F)
Taux d'évaporation (acétate de butyle=1	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	
Inflammabilité (liquides) :	Sans objet.
Inflammabilité/limite explosive :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Densité :	0.89 g/mL
Hydro solubilité :	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas disponible.
Décomposition thermique :	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Propriétés Explosives :	Non explosif.
Propriétés oxydantes :	Non oxydant.

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Risque de réactions dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter :	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles :	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition :	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables:	Ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Inhalation : On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. Peau : On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau. Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/04/2020

physiques, chimiques
et toxicologiques:
Toxicité aiguë : Non classé.

Chemical Name	LD50Oral	LD50Dermal	LC50Inhalation
1-Hexanol, 2-ethyl- (CAS 104-76-7)	Rat: 3730 mg/kg, ECHA 3290 mg/kg, ECHA 2053 mg/kg, HSDB 2052 mg/kg, HSDB 2047 mg/kg, ECHA	Cobaye: > 8300 mg/kg, HSDB Lapin: > 2600 mg/kg, 24 heures, ECHA 1986 mg/kg, HSDB 1985 mg/kg, HSDB 1980 mg/kg, 24 heures, ECHA Rat: > 3000 mg/kg, 24 heures, ECHA	Cobaye: > 227 ppm, 6 heures, HSDB > 227 mg/L, 6 heures, HSDB Rat: > 227 ppm, 6 heures, HSDB > 227 mg/L, 6 heures, HSDB 0.9 - 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA 5300 mg/m ³ , 4 heures, Cheminfo/European Commission. 2-Ethylhexan-1-ol. IUCLID Dataset. European Chemicals Bureau, Feb. 2000 5.5 mg/l/4h, Cheminfo/European Commission. 2-Ethylhexan-1-ol. IUCLID Dataset. European Chemicals Bureau, Feb. 2000
Dodecylbenzenesulfonic acid, calcium salt (CAS 26264-06-2)	Rat: 1300 mg/kg, ECHA	Rat: 2000 mg/kg, ECHA	Pas disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas un sensibilisant respiratoire. On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité : Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité: Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction : On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Tératogénicité : Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique : Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées : Non classé.

Toxicité par aspiration : Pas un danger par aspiration.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : 1-Hexanol, 2-ethyl- (CAS 104-76-7):
Poisson:
LC50: 10 - 33 mg/L, 96 heures - Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)
Algues:
LC50: 11.5 mg/L, 72 heures- Algues
Crustacés:
EC50: 39 mg/L, 48 heures- Daphnia

Persistence et dégradabilité : Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/04/2020

Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol :	Pas de donnée disponible
Mobilité générale :	Pas disponible.
Autres effets nocifs :	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION TIONS

Instructions pour l'élimination :	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Code des déchets dangereux :	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés :	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés :	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification :	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous. Ne soutiendra pas de combustion.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT) :	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada) :	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux canadiens :	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3) : Non inscrit. Gaz à effet de serre : Non inscrit. Règlements sur les précurseurs : Non réglementé. SIMDUT 2015 exemptions : Sans objet
Réglementations Fédérales des États-Unis :	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200. TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation) : Non réglementé. CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses): Dodécylbenzènesulfonate de calcium (CAS 26264-06-2) Inscrit. SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet : Non réglementé. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052) : Non inscrit.
Inventaires :	Canada Liste intérieure des substances (LIS) : En stock- Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) : En stock- Non

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 29/04/2020

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) : En stock- Oui

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA : Santé: 2-Modéré
Inflammabilité: 2- Modéré
Danger physique: 0-minimal

WHMIS : Santé: 2-Modéré
Inflammabilité : 2- Modéré
Reactivity: 0-minimal

Date préparée : 29/04/2020 (Nouvelle FDS)

Avis : Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/04/2020